



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA RECONVERSION DU SITE DE CLAIRVAUX

Troyes, le 10 décembre 2021

Ce vendredi 10 décembre 2021, le comité de pilotage pour la reconversion du site de Clairvaux s'est réuni. Cette instance associe l'ensemble des acteurs concernés par ce projet (État, collectivités locales, parlementaires et association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux).

Cette séance a été l'occasion de faire le point de l'avancement des travaux menés par le cabinet que le ministère de la culture et le ministère de l'économie, des finances et de la relance ont missionné afin d'élaborer l'appel à projets que lancera l'État en 2022.

Pour l'État, la reconversion du site de l'ancienne abbaye-prison de Clairvaux, qui s'étend sur 30 hectares, constitue un défi gigantesque en termes de réutilisation de monuments historiques. Les trente monuments en question représentent environ 38 000 m² de surfaces, aujourd'hui en grande majorité vacants, auxquels il faut trouver de nouveaux usages, outre la visite du public actuellement assurée par l'association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux. Le défi est majeur au regard de l'étendue des surfaces et du budget qui sera nécessaire pour restaurer et faire revivre ce monument insigne.

Dans ce projet, les priorités du ministère de la Culture sont doubles :

- mettre en valeur le site avec un projet à haute valeur environnementale, économiquement viable et valorisant la qualité historique et architecturale de l'ensemble protégé au titre des monuments historiques. Cette ambition appelle à redonner une lecture de l'ancienne abbaye, en mettant en valeur les parties protégées au titre des monuments historiques afin de rendre le site plus attractif pour de futurs investisseurs ;
- ne pas « gommer » l'histoire carcérale du site, en proposant, dans le cadre de la reconversion, l'accueil d'un espace d'interprétation dans l'un des bâtiments protégés au titre des monuments historiques valorisant la double histoire de Clairvaux. La période contemporaine sera illustrée par ailleurs : le mitard du XIXe siècle, inscrit au titre des monuments historiques, sera préservé ; le grand cloître abrite encore de nombreuses « cages à poules » ; des bâtiments classés, et donc conservés, ont abrité des détenus jusque dans les années 2010.

Les conclusions de l'étude de diagnostic de l'état sanitaire des bâtiments pénitentiaires, commandée par le ministère de la Justice, démontrent que les bâtiments les plus récents, dont ceux de la maison centrale, présentent un état général plutôt correct, notamment pour l'intérieur (travaux d'entretien réguliers pour les besoins du fonctionnement du site), mais une vétusté attestée des installations techniques. Ainsi, des coûts extrêmement importants seraient à engager, en cas d'orientation vers une réhabilitation de la maison centrale : huisseries d'origine, faible niveau d'isolation thermique, réaménagements intérieurs... En outre, le diagnostic de l'administration pénitentiaire ne comporte pas ou peu d'informations sur la présence de plomb et d'amiante.

Lors du comité de pilotage, l'État a fait savoir, tout en soulignant la priorité que constitue le réemploi des bâtiments classés, qu'il est prêt à envisager d'inclure les bâtiments du site non protégés au titre des monuments historiques dans le futur appel à projets, en précisant que les parties non bâties du site devront également être valorisées. Le futur ou les futurs exploitants devra alors faire la démonstration de sa capacité à financer, sans aide de l'État, la réhabilitation des bâtiments non protégés et d'y installer des activités soutenables économiquement, sans fragiliser la pérennité des autres occupations.

Le projet de reconversion des bâtiments protégés et, le cas échéant, de bâtiments non protégés devra être soumis à l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, du fait de l'importance des enjeux de conservation, de restauration et de mise en valeur du site de Clairvaux.

Les membres du comité de pilotage ont par ailleurs fait le point sur les modes d'occupation possibles du site, sur les modalités de gouvernance, de l'avancement de l'étude et des travaux concernant le canal alimentant Clairvaux et les vannages.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10